

éducation.

Collège Camus : 24 ambassadeurs formés contre le harcèlement scolaire

Pour lutter contre le harcèlement scolaire, 24 élèves de la 6e à la 3e sur la base du volontariat sont devenus ambassadeurs pour la lutte contre le harcèlement scolaire au collège Albert-Camus.

Tinchebray. Dylan Maillard-Turck, principal du collège Albert-Camus, a répondu à la proposition de bénéficier de l'intervention de l'Atelier Canopé 61 d'Alençon. La réactivité du principal du collège a permis d'être le seul collège sélectionné de l'Orne pour une journée thématique, jeudi 9 novembre.

Présence du dispositif pHARe au collège

Sur l'établissement, le dispositif pHARe (protocole de gestion du harcèlement en établissement scolaire) est mis en place depuis l'an dernier. Ce dispositif nécessite la mise en place d'une équipe de cinq personnels ressources, composée d'une enseignante, d'une opération prévention été (OPE), d'une infirmière diplômée d'État (IDE), d'un accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) et d'une assistante d'éducation (AED) qui ont pour mission de venir en aide à l'utilisation des nouvelles technologies, de participer à toute activité éducative, sportive, sociale, artistique ou culturelle complémentaire aux enseignements et de participer à l'aide aux devoirs et aux leçons. Lolita Meslin est une des cinq personnes-ressources, AED, présente depuis trois ans dans le collège Camus et qui fait partie du programme pHARe depuis septembre. Ce groupe gère la méthode de préoccupation partagée (MPP) et rencontre les élèves pour une prise en charge, si besoin, et qui peut également aboutir à des sanctions.

L'action du témoin de harcèlement

En présence de Patrick Dahl, directeur, et Delphine Korzetz, formatrice Canopé 61, la première partie de la matinée consistait en un escape game intitulé "Entrons dans le jeu pour sortir du harcèlement". Un jeu très apprécié des 24 ambassadeurs qui a permis d'aborder le harcèlement scolaire et le parcours d'une jeune collégienne harcelée.

La seconde partie de la matinée très interactive a permis d'échanger entre les ambassadeurs et les formateurs sur différentes situations et des répercussions des actes de harcèlement provenant d'actes de violences psychologiques et morales, pouvant être punis jusqu'à 2 ans de prison et de 30 000 € d'amendes.

"S'envoyer des taquets dans une discussion de groupe (exemple des surnoms), c'est un humour oppressif pouvant être vécu comme une violence psychologique...", explique Delphine Korzetz. **"Je me permets d'insister sur l'action du témoin, son rôle... en tant qu'ambassadeur, ayez bien en tête tout cela..."**, complète la formatrice. Le travail de l'après-midi a permis d'apprendre à valoriser la mission d'ambassadeur en créant un support vidéo réalisé par les 24 élèves qui permettra de faire connaître les actions près de leurs camarades. La vidéo sera diffusée au sein du collège.



Le groupe d'élèves ambassadeurs du collège Albert-Camus.



Delphine Korzetz et Patrick Dahl du centre de formation Canopé 61, présents au collège jeudi 9 novembre.